

— Lemouessekh Farid, né le 13 mars 1982 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 504, qui s'appellera désormais : Riabi Farid.

— Lemouessekh Brahim, né le 14 décembre 1977 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 1281, qui s'appellera désormais : Riabi Brahim.

— Lemouessekh Ismahane, née le 1er mars 1980 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 378, qui s'appellera désormais : Riabi Ismahane.

— Lemouessekh Salim, né le 3 avril 1972 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 280 et acte de mariage n° 157, dressé le 12 juillet 1999 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued) et son fils mineur :

* Hocine, né le 3 mai 2000 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 400,

qui s'appelleront désormais : Riabi Salim, Riabi Hocine.

— Lemouessekh Boularas, né le 7 avril 1961 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 43 et acte de mariage n° 88, dressé le 6 mars 1988 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued) et ses enfants mineurs :

* Yassine, né le 21 février 1992 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 259,

* Yasmine, née le 10 avril 1999 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 411,

* Sarra, née le 18 juillet 2002 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 670,

qui s'appelleront désormais : Riabi Boularas, Riabi Yasmine, Riabi Yassine, Riabi Sarra.

— Lemouessekh Nadjia, née le 21 juin 1989 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 755, qui s'appellera désormais : Riabi Nadjia.

— Lemouessekh Lakhdar, né le 30 juin 1955 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 1760 et acte de mariage n° 103, dressé le 10 février 1982 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued) et ses enfants mineurs :

* Brahim, né le 13 décembre 1993 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 1497,

* Saad, né le 27 mars 1996 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 322,

* Chaima, née le 13 août 2001 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 723,

qui s'appelleront désormais : Riabi Lakhdar, Riabi Brahim, Riabi Saad, Riabi Chaima.

— Lemouessekh Fatima Zohra, née le 11 avril 1990 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 464, qui s'appellera désormais : Riabi Fatima Zohra.

— Lemouessekh Daouia, née le 20 janvier 1988 à El M'Ghair (wilaya d'El Oued), acte de naissance n° 155, qui s'appellera désormais : Riabi Daouia.

— El Moussekh Rabah, né le 13 juin 1963 à Hussein Dey (wilaya d'Alger), acte de naissance n° 4369 et acte de mariage n° 26, dressé le 4 avril 1995 à Hussein Dey (wilaya d'Alger), acte de mariage n° 188 (wilaya d'Alger) et ses filles mineures :

* Amel Nesrine, née le 9 janvier 1996 à Hussein Dey (wilaya d'Alger), acte de naissance n° 188,

* Ouissam, née le 8 juin 1997 à Kouba (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 2088,

qui s'appelleront désormais : El Moussek Rabah, El Moussek Amel Nesrine, El Moussek Ouissam.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 71-157 du 3 juin 1971, susvisé, la mention en marge des actes de l'état civil des concernés par les nouveaux noms conférés par le présent décret sera requise par le Procureur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 11 novembre 2009.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

Décret présidentiel du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant nomination d'un conseiller auprès du Président de la République.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 78-2° ;

Vu le décret présidentiel n° 99-240 du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 01-197 du Aouel Joumada El Oula 1422 correspondant au 22 juillet 2001 fixant les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République ;

Décrète :

Article 1er. — M. Mohammed Charfi est nommé conseiller auprès du Président de la République.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.